

Foire aux questions sur la COVID-19 et l'enseignement postsecondaire

En raison de la pandémie de COVID-19, les établissements d'enseignement postsecondaire de la Saskatchewan sont fermés au public. De nombreux cours continueront d'être offerts en ligne durant le semestre d'automne. Vous trouverez, ci-dessous, les réponses à certaines questions générales que les étudiants pourraient se poser pendant cette période. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les pages Web consacrées à la pandémie sur les sites saskatchewan.ca et canada.ca, ou communiquez avec votre établissement d'enseignement postsecondaire.

Prêts d'études

Q : Quelles seront les répercussions sur la prochaine période de prêts d'études pour les cours offerts à l'automne?

R : Les étudiants peuvent présenter une demande de prêt d'études pour l'automne, mais ils doivent s'assurer, auprès de leur établissement, que les cours seront offerts.

Trouvez la demande de prêt d'études 2020-2021 au lien suivant :

<https://www.saskatchewan.ca/bonjour/education-learning-and-child-care/student-loans>

Q : Quelles sont les conséquences pour les étudiants qui sont au stade de remboursement de leurs prêts?

R : À compter du 30 mars 2020, aucun remboursement de prêts d'études ne sera débité du compte de l'emprunteur pendant six mois. Toutefois, les emprunteurs qui peuvent et souhaitent poursuivre leur remboursement doivent communiquer avec le Centre de service national de prêts aux étudiants au 1-888-815-4514. Pour en savoir plus consulter le site : <https://www.saskatchewan.ca/bonjour/education-learning-and-child-care/student-loans>

Cours offerts en ligne ou par d'autres moyens

Q : Que faire si certains étudiants n'ont pas accès à un ordinateur ou à Internet?

R : Cette situation se pose tout particulièrement dans les régions rurales et éloignées. Les établissements et le gouvernement envisagent actuellement des solutions possibles. Les étudiants confrontés à une telle situation doivent en informer leur établissement d'enseignement.

Q : Le port du masque est-il obligatoire pour les étudiants de niveau postsecondaire sur le campus?

R : Veuillez vérifier auprès de votre établissement quelles sont les exigences et les politiques relatives au port du masque.

Vivre en résidence

Q : Je préfère vivre hors de mon domicile pendant mes études. Puis-je encore continuer à résider sur le campus?

R : Veuillez communiquer directement avec votre établissement pour obtenir les renseignements les plus récents.

Étudiants étrangers

Q : Comment les établissements accueillent-ils les étudiants étrangers? Ces derniers sont-ils acceptés en ce moment?

R : Renseignez-vous auprès de votre établissement pour connaître les détails qui s'appliquent à votre situation.

Q : Mon permis d'études est sur le point d'expirer, entraînant, par la même occasion, l'interruption de ma protection en matière de santé. Comment puis-je éviter cette situation?

R : Il est conseillé aux étudiants étrangers de présenter immédiatement une demande de prolongation de permis d'études auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

Ensuite, pour éviter de perdre leur couverture en raison de l'expiration de leur permis d'études actuel, les étudiants étrangers doivent demander une prolongation de six mois de leur carte d'assurance-maladie auprès de Cybersanté (eHealth) Saskatchewan au lien ehealthsask.ca/residents/health-cards/Pages/Update-or-Replace-a-Health-Card.aspx et suivre les directives en ligne dans la section (en anglais) **Update your Health Card registration information**.

Les étudiants étrangers devront télécharger les reçus prouvant leur demande de prolongation du permis d'études et leur paiement.

Après avoir reçu d'IRCC le document original de prolongation du permis d'études, les étudiants étrangers devront se connecter à nouveau à leur compte eHealth pour remplir le formulaire sauvegardé d'avis de modification du document d'immigration intitulé **Notification of an Updated Immigration Document**, et télécharger électroniquement le document original de prolongation du permis d'études.

Santé mentale et COVID-19

Q : Que faire si mon état de santé mentale ou celui d'un proche se détériore en raison de la pandémie de COVID-19?

R : Les étudiants peuvent prendre contact avec les services de counseling de leur établissement d'enseignement, si de tels services sont offerts. Ils peuvent également recourir au programme d'aide aux employés et à la famille d'un parent ou d'un conjoint.

En plus de services de counseling, les étudiants ont accès à [L'esprit curieux, postsecondaire](#) de la Commission de la santé mentale du Canada, fondé sur des données probantes, visant à soutenir et promouvoir la santé mentale. Informez-vous de la disponibilité des séances auprès de votre établissement d'enseignement.

Le cours [UniWellbeing Course for Post-secondary Students](#) est offert gratuitement, cependant, les étudiants qui s'y inscrivent doivent participer à une étude. Il est possible d'obtenir tous les détails de l'étude auprès des organisateurs.

De plus, l'Organisation mondiale de la santé a publié une fiche d'information intitulée [Considérations liées à la santé mentale et au soutien psychosocial pendant la pandémie de COVID-19](#).

Autres mesures d'aide financière

Q : En tant qu'étudiant de niveau postsecondaire, j'ai été informé que je ne suis pas admissible à la Prestation canadienne d'urgence (PCU). Quelle autre aide financière est offerte?

R : Le gouvernement du Canada offre d'autres mesures d'aide financière aux étudiants de niveau postsecondaire (voir ci-dessous). Nous vous encourageons à consulter régulièrement le site Web du gouvernement du Canada pour des mises à jour.

- [Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants \(PCUE\)](#)
- [Changements au programme de Prêts d'études canadiens](#)
- [Suspension des paiements de remboursement et d'intérêt sur les prêts aux étudiants et aux apprentis](#)
- [Soutien pour les étudiants chercheurs et les boursiers de recherches postdoctorales](#)

- [Soutien pour les étudiants étrangers travaillant dans un service essentiel](#)

Retour en salle de classe

Q : Pourquoi le retour en classe n'est-il pas aussi rapide pour les universités que le reste de la province? Pourquoi les lignes directrices destinées au niveau de la prématernelle à la 12^e année permettent-elles un retour en classe, mais l'enseignement postsecondaire ne le permet pas?

R : La plupart des universités au Canada adoptent cette approche.

À la différence d'une école de quartier, les établissements postsecondaires accueillent des étudiants de divers quartiers de la ville, diverses collectivités de la province, voire diverses parties du monde, et bon nombre d'entre eux résident sur le campus.

Dans chaque campus, des centaines et parfois même des milliers d'étudiants se déplacent d'un local à l'autre et se rencontrent entre les cours dans les couloirs ou ailleurs sur le campus.